

COMMUNE DE STEENWERCK

ARRETE MUNICIPAL

ARRETE RELATIF A LA DESIGNATION DE REPRESENTANTS
AU SEIN DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

N/Réf : VD/ASO

N° d'ordre : 111-2026

Le Maire de la commune de STEENWERCK,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2026, fixant le nombre du conseil d'administration,

Vu l'information faite aux associations et personnes qualifiées informées par voie d'affichage depuis le 27 mars 2026, il est proposé de nommer des personnes qualifiées, c'est-à-dire qui participent à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ;

ARRETE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Conseil d'administration du CCAS :

Madame Marie-Thérèse MACKÉ, représentant les associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

Monsieur Victor LECOUFFE, représentant les associations de retraités et de personnes âgées

Madame Amélie TOP, représentant les associations de personnes handicapées

Madame Maud DEHENNAULT, représentant l'association France Rein Nord pas de Calais

Madame Brigitte LOGIÉ, personne qualifiée de par ses compétences

Monsieur Gauthier MARES, personne qualifiée de par ses compétences

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Fait à STEENWERCK, le 13 avril 2026

Le Maire,
Vincent DUCOURANT